



# AVIS D'OUVERTURE

**A Afficher  
A Diffuser**

**Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres**  
Organise au titre de l'année 2019  
Pour les Centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine  
**LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE, INTERNE SPECIAL ET TROISIEME VOIE**  
**D'ANIMATEUR TERRITORIAL**  
**Filière Animation (catégorie B)**

(Arrêté du 12 février 2019 du Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres publié au JORFn°0041 du 17 février 2019)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

**EXTERNE** : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Aux mères et pères de 3 enfants et plus.

Aux sportifs de haut niveau sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du Ministre de la jeunesse et des sports.

**INTERNE** : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa su 2° de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

**INTERNE SPECIAL** : Aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

**TROISIEME VOIE** : ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

## REPARTITION DES POSTES

Nombre de postes Concours externe	Nombre de postes Concours interne	Nombre de postes Concours interne spécial	Nombre de postes 3 <sup>ème</sup> concours
<b>20</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## PERIODE D'INSCRIPTION

**Période de retrait des dossiers : du 12 mars 2019 au 17 avril 2019**

→ soit par courrier adressé par voie postale et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie pour un envoi à 100g, libellée au nom et adresse du candidat.

→ soit sur place aux horaires habituels d'ouverture du Centre de gestion des Deux Sèvres.

→ soit par préinscription depuis le site du Centre ([www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr)). La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

*Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription.* Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

De même, les photocopies de dossier seront refusées.

Les demandes de dossier par téléphone, par courriel ou par télécopie seront refusées ainsi que les dossiers insuffisamment affranchis.

**Date limite de dépôt des candidatures fixée au 25 avril 2019** jusqu'à 16 heures pour un dépôt sur place et jusqu'à minuit (cachet de la poste faisant foi) pour un envoi postal.

## EPREUVES

Epreuves d'admissibilité : **LE 19 SEPTEMBRE 2019**

Lieu : Bocapole, boulevard de Thouars 79304 BRESSUIRE

**Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres**  
**9 rue Chaigneau – CS 80030 – 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE**  
**courriel : [concours@cdg79.fr](mailto:concours@cdg79.fr) – tél. : 05 49 06 08 53**